

PARTIE I – RENSEIGNEMENTS SUR LE REQUÉRANT

a) Numéro d'entreprise : Réservé à l'usage du bureau	b) Langue préférée : <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Français
c) Raison sociale :	d) Appellation commerciale (s'il y a lieu) :
e) Adresse postale :	f) Téléphone le jour :
g) Courriel (s'il y a lieu) :	h) Numéro de télécopieur :
i) S'agit-il de votre première demande de remboursement? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si <u>non</u> , votre nom ou votre adresse ont-ils changé depuis votre dernière demande? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si <u>oui</u> , veuillez indiquer votre ancien nom et/ou votre ancienne adresse : > Ancien nom (s'il y a lieu) : _____ > Ancienne adresse (s'il y a lieu) : _____	
j) Emplacement réel de l'entreprise où vous tenez vos registres :	
k) Période visée : Du AA MM JJ au AAAA MM JJ	
l) Si vous étiez titulaire d'un permis d'acheteur (ou d'une carte d'exonération du carburant avant le 1 ^{er} décembre 2007) pendant la période de votre demande de remboursement, veuillez fournir votre numéro de carte ou de permis et la date d'expiration, et cochez les activités visées par votre permis (ou carte). Numéro du permis d'acheteur _____ Date d'expiration _____ Ancien numéro de la carte d'exonération du carburant. _____ Le ministère vérifiera la date d'expiration de la carte d'exonération du carburant. Activités visées par votre permis d'acheteur (ou carte d'exonération du carburant avant le 1 ^{er} décembre 2007) – Cochez toutes les activités qui s'appliquent : <input type="checkbox"/> Aquaculteur <input type="checkbox"/> Pêcheur <input type="checkbox"/> Sylviculteur <input type="checkbox"/> Ouvrier forestier <input type="checkbox"/> Producteur de bois <input type="checkbox"/> Fabricant <input type="checkbox"/> Exploitant de mines ou de carrières	
m) Si vous n'aviez pas de permis d'acheteur (ou de carte d'exonération du carburant avant le 1 ^{er} décembre 2007) pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement, cochez les cases qui décrivent vos activités, puis remplissez les sections de la demande se rapportant à chacune. <input type="checkbox"/> Aquaculteur – remplir la section 1 <input type="checkbox"/> Producteur de bois – remplir la section 5 <input type="checkbox"/> Pêcheur – remplir la section 2 <input type="checkbox"/> Fabricant – remplir la section 6 <input type="checkbox"/> Sylviculteur – remplir la section 3 <input type="checkbox"/> Exploitant de mines ou de carrières – remplir la section 7 <input type="checkbox"/> Ouvrier forestier – remplir la section 4	

PART II – SOMMAIRE DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT (REPORTEZ-VOUS À L'ANNEXE APPLICABLE)

A Annexes	B Catégorie de carburant	C Nombre total de litres	D Montant total demandé
n) Totaux de l'annexe 1 (A)	Essence		
o) Totaux de l'annexe 1 (B)	Carburant diesel		
p) Totaux de l'annexe 1 (C)	Propane		
q) Montant total demandé – Faites le total de la colonne D			\$

PART III – DÉCLARATION

J'atteste, par les présentes, qu'aucune partie de l'essence ou du carburant (pour lequel une demande de remboursement de taxe est présentée) a été utilisée ou consommée dans un secteur imposable au cours de la période visée par la présente demande. J'atteste également que tous les renseignements fournis dans la présente demande et dans tous les documents soumis à l'appui sont vrais, exacts et complets à tous égards.

IMPORTANT : LA DEMANDE DOIT PORTER UNE SIGNATURE ORIGINALE – LES PHOTOCOPIES OU LES COPIES TRANSMISES PAR TÉLÉCOPIEUR DE CETTE PAGE NE SERONT PAS ACCEPTÉES.

Nom du requérant ou de la personne autorisée à signer en son nom (en caractères d'imprimerie) _____ Téléphone _____

Signature _____ Date _____

Veuillez poster votre demande et adresser vos questions au :

Ministère des Finances
Division de l'administration du revenu
Administration de l'impôt
C.P. 3000
Fredericton (Nouveau-Brunswick) E3B 5G5
Numéro de téléphone : (800) 669-7070

Nota: Il faut présenter les demandes de remboursement dans les trois années suivant la date à laquelle le trop-payé de la taxe a été fait.

« TOUTS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À UNE VÉRIFICATION À UNE DATE ULTÉRIEURE. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES. »

Section 1 - Aquaculteur - Veuillez fournir les renseignements nécessaires si vous n'aviez pas de permis d'acheteur (ou de carte d'exonération du carburant avant le 1^{er} décembre 2007) pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement.

LICENCES:

a. Numéro de permis d'aquaculteur (JOINDRE UNE COPIE DU PERMIS VALIDE) : _____

b. Numéro de permis de pêche aux crustacés (JOINDRE UNE COPIE DU PERMIS) : _____

c. Numéro du permis commercial d'exploitant de vivier émis par les Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick (JOINDRE UNE COPIE DU PERMIS) : _____

d. Veuillez cocher la (les) boîte(s) appropriée(s) : Est-ce que votre opération est sur la terre ferme et/ou sur l'océan?

e. Est-ce une opération de démarrage?
 OUI Si oui, quel est le montant investi en inventaire et en équipement? _____ \$ VEUILLEZ JOINDRE UNE COPIE DE VOTRE PLAN D'AFFAIRES DE TROIS ANS APPROUVÉ PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET AQUACULTURE.
 NON

f. RÉCOLTE :

	Par volume (kilogrammes) :	Revenu brut tiré des opérations aquacoles :	% de votre revenu tiré des opérations aquacoles :
Année précédente 20____	_____	_____ \$	_____ %
Année antérieure 20____	_____	_____ \$	_____ %

g. Veuillez donner une brève description de vos activités d'aquaculteur :

Section 2 - Pêcheur - Veuillez fournir les renseignements nécessaires si vous n'aviez pas de permis d'acheteur (ou de carte d'exonération du carburant avant le 1^{er} décembre 2007) pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement.

a. LICENCES:

Numéro / catégorie de la licence de pêcheur émis par le ministre fédéral de Pêches et Océans – ANNEXER UNE COPIE DE LA (DES) LICENCE(S) : _____

Nom du bateau : _____ Numéro d'immatriculation ou numéro de licence du bateau (si non immatriculé): _____

Veuillez en cocher un : Je suis le propriétaire OU l'utilisateur du bateau

b. FASCINES À HARENG SEULEMENT:

Numéro(s) de permis pour les fascines à hareng (émis par le ministre fédéral de Pêches et Océans – ANNEXER UNE COPIE DU (DES) PERMIS : _____

Veuillez en cocher un Je suis le propriétaire d'une ou plusieurs fascines à hareng. Je suis l'associé d'une ou plusieurs fascines à hareng.

Veuillez en cocher un Je suis/Nous sommes préposé(s) actuellement aux fascines à hareng indiquées ci-dessus. Je ne suis pas/nous ne sommes pas préposé(s) actuellement aux fascines à hareng indiquées ci-dessus.

c. Est-ce une opération de démarrage?
 OUI Si oui, indiquez le montant investi dans le bateau de pêche et l'équipement. _____ \$ VOUS DEVEZ JOINDRE UNE COPIE DE LA FACTURE D'ACHAT DU BATEAU ET DE L'ÉQUIPEMENT.
 NON

d. PRISES:

	Revenu brut tiré de la pêche	Revenu brut tiré des fascines à hareng	Revenu brut tiré du transport du poisson du bateau de pêche ou de la fascine à hareng jusqu'à la rive	Pourcentage du revenu total
Année précédente 20____	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ %
Année antérieure 20____	_____ \$	_____ \$	_____ \$	_____ %

e. Veuillez donner une brève description de votre activité normale de pêche commerciale :

Section 3 - Sylviculteur - Veuillez fournir les renseignements nécessaires si vous n'avez pas de permis d'acheteur (ou de carte d'exonération du carburant avant le 1^{er} décembre 2007) pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement.

Nota : Si vous avez passé un contrat pour des activités sylvicoles avec une personne enregistrée en tant que sylviculteur auprès du ministère des Finances, veuillez remplir la section 5 (ouvrier forestier). Pour avoir une description détaillée des activités sylvicoles et des activités forestières, veuillez consulter les instructions.

- a. Revenu brut annuel tiré de la sylviculture :
- Année précédente 20____ \$
Année antérieure 20____ \$
- b. Pourcentage de votre revenu brut total annuel :
- Année précédente 20____ %
Année antérieure 20____ %
- c. Arbres de Noël, arbres, arbustes, fleurs ou plantes destinées à l'aménagement paysager - Nombre d'acres et / ou d'arbres cultivés
- Année précédente 20____ acres _____ arbres _____
Année antérieure 20____ acres _____ arbres _____
- d. Superficie occupée par les arbres, arbustes, fleurs ou plantes destinées à l'aménagement paysager dans une serre
- Année précédente 20____ Pieds carrés _____
Année antérieure 20____ Pieds carrés _____
- e. Nombre d'entailles pour la production de produits d'ébène
- Année précédente 20____ entailles _____
Année antérieure 20____ entailles _____
- f. Nombre d'acres de gazon produit au cours des deux dernières années
- Année précédente 20____ acres _____
Année antérieure 20____ acres _____
- g. Éclaircissement, plantation et récolte AVEC plan d'aménagement de terrains boisés (terrains vous appartenant) - Veuillez inclure une copie d'un plan d'aménagement, ou des recommandations à cet effet, approuvés par le ministre des Ressources naturelles, pour gérer au moins 25 acres de terrains boisés.
- | Nombres d'acres de terrains boisés vous appartenant au cours des deux dernières années | Nombres d'acres éclaircis ou plantés au cours des deux dernières années | Nombres de cordes de bois récoltées au cours des deux dernières années |
|--|---|--|
| Année précédente 20____ acres _____ | Année précédente 20____ acres _____ | Année précédente 20____ cordes _____ |
| Année antérieure 20____ acres _____ | Année antérieure 20____ acres _____ | Année antérieure 20____ cordes _____ |
- h. Éclaircissement, plantation et récolte SANS plan d'aménagement de terrains boisés (terrains vous appartenant)
- | Nombres d'acres de terrains boisés vous appartenant au cours des deux dernières années | Nombres d'acres éclaircis ou plantés au cours des deux dernières années | Nombres de cordes de bois récoltées au cours des deux dernières années |
|--|---|--|
| Année précédente 20____ acres _____ | Année précédente 20____ acres _____ | Année précédente 20____ cordes _____ |
| Année antérieure 20____ acres _____ | Année antérieure 20____ acres _____ | Année antérieure 20____ cordes _____ |
- i. Éclaircissement, plantation ou aménagement (entrepreneur lié par contrat durant les deux années précédentes)
- Année précédente 20____ acres _____ Année antérieure 20____ acres _____

Section 4 – Ouvrier forestier - Veuillez fournir les renseignements nécessaires si vous n'avez pas de permis d'acheteur pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement.

- a. Revenu brut annuel tiré des activités d'ouvrier forestier :
- Année précédente 20____ \$
Année antérieure 20____ \$
- b. Pourcentage du revenu brut total annuel tiré des activités d'ouvrier forestier :
- Année précédente 20____ %
Année antérieure 20____ %
- c. Avez-vous passé un contrat avec une personne enregistrée en tant que sylviculteur auprès du ministère des Finances? Oui Non
- d. Avez-vous passé un contrat avec une personne enregistrée en tant que producteur de bois auprès du ministère des Finances? Oui Non
- e. Construisez-vous ou entretenez-vous des chemins forestiers pour l'abattage des arbres lors d'une opération de bûchonnage menée en milieu forestier? Oui Non
- f. Veuillez fournir une brève description de toute autre activité d'ouvrier forestier : _____

Section 5 – Producteur de bois - Veuillez fournir les renseignements nécessaires si vous n'avez pas de permis d'acheteur (ou de carte d'exonération du carburant avant le 1^{er} décembre 2007) pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement.

Nota : Si vous avez passé un contrat pour des activités forestières avec une personne enregistrée en tant que producteur de bois auprès du ministère des Finances, veuillez remplir la section 5 (ouvrier forestier). Pour avoir une description détaillée des activités sylvicoles et des activités forestières, veuillez consulter les instructions.

- a. Revenu brut annuel tiré de votre exploitation forestière :
- Année précédente 20__ _____ \$
- Année antérieure 20__ _____ \$
- b. Pourcentage du revenu brut annuel total tiré de votre exploitation forestière :
- Année précédente 20__ _____ %
- Année antérieure 20__ _____ %
- c. Bois récolté (volume)
- Année précédente 20__ _____
- cordes
 mètres cubiques, ou
 tonnes
- Année antérieure 20__ _____
- cords
 mètres cubiques, ou
 tonnes
- d. Nombres de cordes ou de mètres cubiques ou de tonnes transportées de la souche jusqu'au bâti de longérons :
- Année précédente 20__ _____
- cordes
 mètres cubiques, ou
 tonnes
- Année antérieure 20__ _____
- cords
 mètres cubiques, ou
 tonnes
- e. Est-ce une opération de démarrage?
- OUI Si oui, indiquez le montant investi dans l'équipement de coupe du bois _____ \$ **VEUILLEZ JOINDRE UNE COPIE DE LA FACTURE D'ACHAT QUI DÉMONTRE UN INVESTISSEMENT D'AU MOINS 10 000 \$ DANS L'ÉQUIPEMENT DE COUPE DU BOIS.**
- NON
- f. Indiquez les numéros de compte d'impôt foncier des parcelles de terrain ou des lots boisés à titre privé (s'il y a lieu) et la superficie en acres OU en hectares de chacun.
- | Numéro du SCIF ou numéro du compte d'impôt foncier : | Nombres d'acres OU hectares : | Cocher l'unité de mesure appropriée : |
|--|-------------------------------|---|
| _____ | N ^{bre} _____ | <input type="checkbox"/> acres ou <input type="checkbox"/> hectares |
| _____ | N ^{bre} _____ | <input type="checkbox"/> acres ou <input type="checkbox"/> hectares |
| _____ | N ^{bre} _____ | <input type="checkbox"/> acres ou <input type="checkbox"/> hectares |
- g. Veuillez donner une brève description vos activités d'exploitation forestière: _____

Section 6 – Fabricant - Veuillez fournir les renseignements nécessaires si vous n'avez pas de permis d'acheteur pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement.

- a. Description détaillée de votre entreprise de fabrication : _____
- b. Catégorie et liste des produits fabriqués : _____

Section 7 – Exploitant de mines ou de carrières - Veuillez fournir les renseignements nécessaires si vous n'avez pas de permis d'acheteur pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement.

- a. Description détaillée de vos activités minières et / ou de votre exploitation de carrières : _____
- b. Liste des produits provenant de vos activités minières et / ou de votre exploitation de carrières : _____

ANNEXE 1 (A) EXONÉRATIONS APPLICABLES À L'ESSENCE



Conformément à la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, au *Règlement général* et à la *Loi sur l'administration du revenu*

<p>(A) Nom : _____</p> <p>Numéro d'entreprise : _____</p> <p>Période visée : Du A ___ M ___ J ___ au A ___ M ___ J ___</p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th colspan="2" style="text-align: left;">(B) Stock d'essence</th> </tr> <tr> <td style="width: 80%;">Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)</td> <td style="text-align: right;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>+ Achats</td> <td style="text-align: right;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>- Stock de clôture (réservoirs de stockage)</td> <td style="text-align: right;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>= Déboursements</td> <td style="text-align: right;">(litres)</td> </tr> <tr> <td colspan="2" style="font-size: small;">**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements</td> </tr> </table>	(B) Stock d'essence		Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)	(litres)	+ Achats	(litres)	- Stock de clôture (réservoirs de stockage)	(litres)	= Déboursements	(litres)	**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements	
(B) Stock d'essence													
Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)	(litres)												
+ Achats	(litres)												
- Stock de clôture (réservoirs de stockage)	(litres)												
= Déboursements	(litres)												
**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements													

(C) Catégorie de remboursement (veuillez en cocher une) **IMPORTANT : VEUILLEZ REMPLIR UNE ANNEXE 1(A) POUR CHAQUE TYPE D'EXONÉRATION**

Aquaculteur
 Pêcheur
 Sylviculteur
 Producteur de bois
 Ouvrier forestier
 Fabrication
 Activités minières/exploitation de carrières

ÉQUIPEMENT, VÉHICULES, MACHINES, ETC. (NOTA : PRIÈRE D'ÉCRIRE LES RENSEIGNEMENTS AU VERSO DE LA PRÉSENTE ANNEXE SI VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'ESPACE)					ESSENCE	
(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)	(J)
TYPE	MODÈLE	NUMÉRO DE SÉRIE	NUMÉRO D'IMMATRICULATION (N° DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION)	UTILISATION	UTILISATION EXEMPTÉE (litres)	UTILISATION IMPOSABLE (litres)
Ligne (K) UTILISATION EXEMPTÉE TOTALE (litres)				additionner la colonne (I)		
Ligne (L) UTILISATION IMPOSABLE TOTALE (litres)				additionner la colonne (J)		
Ligne (M) TAUX DE TAXE (CONSULTER LA TABLE CI-JOINTE DES TAUX DE TAXE)						
Ligne (N) DEMANDE DE REMBOURSEMENT - UTILISATIONS EXEMPTÉES (LITRES) X TAUX DE TAXE				(K) x (M) = (N)	\$	

« TOUS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À UNE VÉRIFICATION À UNE DATE ULTÉRIEURE. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES. »

ANNEXE 1 (B) EXONÉRATIONS APPLICABLES AU CARBURANT DIESEL



Conformément à la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants, au Règlement général et à la Loi sur l'administration du revenu

<p>(A) Nom : _____</p> <p>Numéro d'entreprise : _____</p> <p>Période visée : Du A ___ M ___ J ___ au A ___ M ___ J ___</p>	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="width:50%;">(B) Stock de carburant diesel</th> <th style="width:25%;">Carburant diesel imposable</th> <th style="width:25%;">Carburant diesel exempté</th> </tr> <tr> <td>Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>+ Achats</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>- Stock de clôture (réservoirs de stockage)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>= Déversements</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td colspan="3" style="text-align: center;">**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements</td> </tr> </table>	(B) Stock de carburant diesel	Carburant diesel imposable	Carburant diesel exempté	Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)	+ Achats	(litres)	(litres)	- Stock de clôture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)	= Déversements	(litres)	(litres)	**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements		
(B) Stock de carburant diesel	Carburant diesel imposable	Carburant diesel exempté																	
Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)																	
+ Achats	(litres)	(litres)																	
- Stock de clôture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)																	
= Déversements	(litres)	(litres)																	
**Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements																			

(C) Catégorie de remboursement (veuillez en cocher une) IMPORTANT : VEUILLEZ REMPLIR UNE ANNEXE 1(B) POUR CHAQUE TYPE D'EXONÉRATION

- Aquaculteur
 Pêcheur
 Sylviculteur
 Producteur de bois
 Ouvrier forestier
 Fabrication
 Activités minières/exploitation de carrières

ÉQUIPEMENT, VÉHICULES, MACHINES, ETC. (NOTA : PRIÈRE D'ÉCRIRE LES RENSEIGNEMENTS AU VERSO DE LA PRÉSENTE ANNEXE SI VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'ESPACE)					CARBURANT DIESEL	
(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)	(J)
TYPE	MODÈLE	NUMÉRO DE SÉRIE	NUMÉRO D'IMMATRICULATION (N° DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION)	UTILISATION	UTILISATION EXEMPTÉE (litres)	UTILISATION IMPOSABLE (litres)
Ligne (K) UTILISATION EXEMPTÉE TOTALE (litres)					additionner la colonne (I)	
Ligne (L) UTILISATION IMPOSABLE TOTALE (litres)					additionner la colonne (J)	
Ligne (M) DÉBOURSEMENTS EXEMPTÉS APPLICABLES AU CARBURANT DIESEL						
Ligne (N) UTILISATION EXEMPTÉE NETTE (litres) – DÉDUIRE LES DÉBOURSEMENTS EXEMPTÉS LIGNE (M) DE LA LIGNE (K)					(K) – (M) = (N)	
Ligne (O) TAUX DE TAXE (CONSULTER LA TABLE CI-JOINTE DES TAUX DE TAXE)						
Ligne (P) DEMANDE DE REMBOURSEMENT – UTILISATION EXEMPTÉE NETTE (LITRES) X TAUX DE TAXE					(N) X (O) = (P)	\$

« TOUS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À UNE VÉRIFICATION À UNE DATE ULTÉRIEURE. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES. »

ANNEXE 1 (C) EXONÉRATIONS APPLICABLES AU PROPANE



Conformément à la *Loi de la taxe sur l'essence et les carburants*, au *Règlement général* et à la *Loi sur l'administration du revenu*

<p>(A) Nom : _____</p> <p>Numéro d'entreprise : _____</p> <p>Période visée : Du A ___ M ___ J ___ au A ___ M ___ J ___</p>	<table border="1" style="width:100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <th style="text-align: left;">(B) Stock de propane</th> <th style="text-align: center;">Propane imposable</th> <th style="text-align: center;">Propane exempté</th> </tr> <tr> <td>Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>+ Achats</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>- Stock de clôture (réservoirs de stockage)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td>= Déboursements</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> <td style="text-align: center;">(litres)</td> </tr> <tr> <td colspan="3">** Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements</td> </tr> </table>	(B) Stock de propane	Propane imposable	Propane exempté	Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)	+ Achats	(litres)	(litres)	- Stock de clôture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)	= Déboursements	(litres)	(litres)	** Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements		
(B) Stock de propane	Propane imposable	Propane exempté																	
Stock d'ouverture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)																	
+ Achats	(litres)	(litres)																	
- Stock de clôture (réservoirs de stockage)	(litres)	(litres)																	
= Déboursements	(litres)	(litres)																	
** Joindre les copies des factures d'achat et des relevés de déboursements																			

(C) Catégorie de remboursement (veuillez en cocher une) **IMPORTANT : VEUILLEZ REMPLIR UNE ANNEXE 1(C) POUR CHAQUE TYPE D'EXONÉRATION**

- Aquaculteur
 Pêcheur
 Sylviculteur
 Producteur de bois
 Ouvrier forestier
 Fabrication
 Activités minières/exploitation de carrières

ÉQUIPEMENT, VÉHICULES, MACHINES, ETC. (NOTA : PRIÈRE D'ÉCRIRE LES RENSEIGNEMENTS AU VERSO DE LA PRÉSENTE ANNEXE SI VOUS AVEZ BESOIN DE PLUS D'ESPACE)					PROPANE	
(D)	(E)	(F)	(G)	(H)	(I)	(J)
TYPE	MODÈLE	NUMÉRO DE SÉRIE	NUMÉRO D'IMMATRICULATION (N° DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION)	UTILISATION	UTILISATION EXEMPTÉE (litres)	UTILISATION IMPOSABLE (litres)
Ligne (K) UTILISATION EXEMPTÉE TOTALE (litres)					additionner la colonne (I)	
Ligne (L) UTILISATION IMPOSABLE TOTALE (litres)					additionner la colonne (J)	
Ligne (M) DÉBOURSEMENTS EXEMPTÉS APPLICABLES AU PROPANE						
Ligne (N) UTILISATION EXEMPTÉE NETTE (litres) – DÉDUIRE LES DÉBOURSEMENTS EXEMPTÉS LIGNE (M) DE LA LIGNE (K)					(K) – (M) = (N)	
Ligne (O) TAUX DE TAXE (CONSULTER LA TABLE CI-JOINTE DES TAUX DE TAXE)						
Ligne (P) DEMANDE DE REMBOURSEMENT – UTILISATION EXEMPTÉE NETTE (LITRES) X TAUX DE TAXE					(N) X (O) = (P)	\$

« TOUS LES MONTANTS REMBOURSÉS PEUVENT ÊTRE ASSUJETTIS À UNE VÉRIFICATION À UNE DATE ULTÉRIEURE. LES DEMANDES INCOMPLÈTES NE SERONT PAS TRAITÉES. »

SUMMARY OF GASOLINE AND MOTIVE FUEL TAX RATES					
	GASOLINE	DIESEL FUEL	PROPANE	LOCOMOTIVE FUEL	AVIATION FUEL
December 7, 2001 to December 10, 2002	13.0 cents per litre	15.4 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre
December 11, 2002 to October 3, 2006	14.5 cents per litre	16.9 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre
October 4, 2006 to March 22, 2011	10.7 cents per litre	16.9 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre
March 23, 2011 to March 31, 2015	13.6 cents per litre	19.2 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre
April 1, 2015 to present	15.5 cents per litre	21.5 cents per litre	6.7 cents per litre	4.3 cents per litre	2.5 cents per litre

SOMMAIRE DES TAUX DE TAXE SUR L'ESSENCE ET LES CARBURANTS					
	ESSENCE	CARBURANT DIESEL	PROPANE	CARBURANT POUR LOCOMOTIVES	CARBURANT D'AVION
Le 7 décembre 2001 au 10 décembre 2002	13,0 cents le litre	15,4 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre
Le 11 décembre 2002 au 3 octobre 2006	14,5 cents le litre	16,9 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre
Le 4 octobre 2006 Au 22 mars 2011	10,7 cents le litre	16,9 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre
Le 23 mars 2011 au 31 mars 2015	13.6 cents le litre	19.2 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre
Le 01 avril 2015 à date	15,5 cents le litre	21,5 cents le litre	6,7 cents le litre	4,3 cents le litre	2,5 cents le litre

**Directives pour remplir une demande de remboursement de la taxe sur l'essence et/ou les carburants
Aquaculteur, pêcheur commercial, sylviculteur, producteur de bois, ouvrier forestier, fabricant, exploitant de mines ou de carrières**

DEMANDE

Partie I – Renseignements sur le requérant

- | | | |
|----|--|---|
| a. | Numéro d'entreprise : | Désigne l'identificateur commun qui est attribué par l'Agence du revenu du Canada (ARC) – c'est-à-dire le numéro d'inscription aux fins de la TVH. Vous pouvez obtenir ce numéro en vous inscrivant auprès de l'ARC, de la Direction des affaires corporatives de Services Nouveau-Brunswick ou du ministère des Finances. |
| b. | Langue préférée : | Veillez préciser la langue dans laquelle vous préférez recevoir votre correspondance. |
| c. | Raison sociale : | Désigne l'une des possibilités suivantes :
<u>Corporation</u> – si vous avez enregistré votre entreprise comme corporation auprès de la Direction du Registre Corporatif de Services Nouveau-Brunswick, vous devez indiquer la raison sociale de votre corporation;
<u>Société en nom collectif</u> – si vous avez enregistré votre entreprise comme société en nom collectif auprès de la Direction du Registre Corporatif de Services Nouveau-Brunswick, vous devez indiquer la raison sociale de votre société en nom collectif;
<u>Particulier (propriétaire unique)</u> – si vous n'êtes pas enregistré auprès de la Direction du Registre Corporatif de Services Nouveau-Brunswick, vous devez indiquer votre nom personnel. |
| d. | Appellation commerciale : | Désigne le nom sous lequel vous faites affaire (peut être différent ou non de la raison sociale). |
| e. | Adresse postale : | Désigne l'adresse postale à laquelle toute la correspondance devrait être envoyée. Vous devez indiquer l'adresse au complet, y compris le comté. |
| f. | Téléphone le jour : | Numéro à composer pour vous rejoindre le jour (vous ou votre représentant). |
| g. | Courriel : | Le cas échéant, veuillez indiquer votre adresse électronique. |
| h. | Numéro de télécopieur : | Le cas échéant, veuillez indiquer votre numéro de télécopieur. |
| i. | Demande de remboursement : | Veillez indiquer s'il s'agit ou non de votre première demande de remboursement. Si votre nom ou votre adresse a changé depuis votre dernière demande de remboursement, veuillez indiquer votre ancien nom ou votre ancienne adresse. |
| j. | Emplacement réel de l'entreprise où vous tenez vos registres : | Si vous tenez vos registres à une adresse différente de celle de l'emplacement réel de votre entreprise, veuillez l'indiquer. Vous devez fournir l'adresse au complet de cet emplacement, y compris le comté. |
| k. | Période visée : | La période visée correspond aux dates de début et de fin de votre demande de remboursement. |
| l. | Catégorie de remboursement : | Veillez choisir la catégorie de remboursement appropriée et indiquer votre numéro de carte d'exonération et la date d'expiration. |
| m. | Permis d'acheteur : | Si vous étiez titulaire d'un permis d'acheteur (ou d'une carte d'exonération du carburant avant le 1 ^{er} décembre 2007) pendant la période de votre demande de remboursement, veuillez fournir votre numéro de carte ou de permis, ainsi que la date d'expiration, et cochez les activités visées par votre permis (ou carte). |
| n. | Type de remboursement : | Si vous n'aviez <u>pas</u> de permis d'acheteur (ou de carte d'exonération du carburant avant le 1 ^{er} décembre 2007) pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement, veuillez cocher les cases décrivant vos activités et remplir la section de la demande concernant chacune de ces activités. Ces renseignements sont nécessaires afin de vérifier si vous avez droit à un remboursement. |

Section 1- Aquaculteur - Remplissez cette section seulement si vous n'aviez pas de permis d'acheteur (ou de carte d'exonération du carburant avant le 1^{er} décembre 2007) pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement.

***** Remarque : Si votre demande concerne une période de plus de deux ans, il se peut qu'il y ait vérification des critères d'admissibilité pour les années précédentes. *****

- | | | |
|----|--|---|
| a. | Numéro de permis d'aquaculteur : | Si vous exploitez une entreprise d'élevage de poissons, veuillez indiquer votre numéro de permis et joindre une photocopie de votre permis. |
| b. | Numéro de permis de pêche aux crustacés : | Si vous détenez un numéro de permis de pêche aux crustacés, veuillez indiquer votre numéro de permis et joindre une photocopie de votre permis. |
| c. | Numéro de permis commercial d'exploitant de vivier : | Si vous exploitez un vivier commercial, veuillez indiquer le numéro du permis émis par le ministère des Ressources naturelles et Énergie et joindre une photocopie de votre permis. |
| d. | Terre ferme et/ou océan : | Veillez indiquer si votre opération est sur la terre ferme, sur l'océan ou sur la terre ferme et l'océan. |

- e. Opération de démarrage : S'il s'agit de la première année d'activité de votre opération aquacole, veuillez indiquer le montant investi en stock et en équipement et joindre une photocopie du plan d'affaires de trois ans approuvé par le ministre de l'Agriculture et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick (*Nota* : Afin de qualifier comme opération de démarrage, vous devez avoir investi au moins 10 000 \$ en stock et en équipement et pouvoir tirer de votre opération un revenu brut annuel d'au moins 10 000 \$).
- f. Récolte : S'il ne s'agit pas d'une opération de démarrage, veuillez fournir les renseignements suivants pour les deux dernières années :
 - le nombre total de kilogrammes (récolte);
 - le revenu brut tiré des opérations aquacoles avant les dépenses (frais généraux, impôt, etc.);
 - le pourcentage de votre revenu total tiré de vos opérations aquacoles.
- g. Description de vos opérations : Veuillez décrire le genre d'opérations aquacoles auxquelles vous vous livrez, y compris les espèces d'élevage, et s'il s'agit d'un élevage terrestre ou en cages marines.

Section 2 - Pêcheur - Remplissez cette section seulement si vous n'aviez pas de permis d'acheteur (ou de carte d'exonération du carburant avant le 1^{er} décembre 2007) pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement.

***** Remarque : Si votre demande concerne une période de plus de deux ans, il se peut qu'il y ait vérification des critères d'admissibilité pour les années précédentes. *****

- a. Licences : Il faut fournir un numéro de licence valide émis par le ministère fédéral des Pêches et Océans pour se prévaloir de ce programme d'exonération comme pêcheur (annexer une photocopie de la licence). Vous devez indiquer également le nom des bateaux utilisés et les numéros d'immatriculation.
- b. Pêcheur à fascines : Il faut fournir un numéro de permis valide pour la pêche fixe délivré par le ministère fédéral des Pêches et Océans pour se prévaloir de ce programme d'exonération comme pêcheur à fascines (annexer une photocopie du permis). De plus, veuillez cocher les cases appropriées pour indiquer votre statut.
- c. Opération de démarrage : S'il s'agit de votre première année d'activité comme pêcheur, veuillez indiquer le montant investi dans le bateau de pêche et l'équipement et annexer une photocopie de vos factures d'achat montrant votre investissement. (*Nota* : pour vous qualifier comme opération de démarrage, vous devez avoir investi au moins 10 000 \$ dans un bateau de pêche et de l'équipement.)
- d. Prises : S'il ne s'agit pas d'une opération de démarrage, veuillez fournir les renseignements suivants pour les deux dernières années :
 - le revenu brut total que vous avez tiré de vos activités de pêche commerciale ou pêcheur à fascines avant les dépenses (frais généraux, impôt, etc.);
 - le revenu brut total que vous avez tiré du transport du poisson du bateau de pêche ou de fascines jusqu'à la rive (s'il y a lieu);
 - le pourcentage de votre revenu total tiré de ces activités.
- e. Description des activités : Veuillez donner une brève description de vos activités de pêche, y compris des espèces récoltées.
- d. Superficie en acres des terrains agricoles : Veuillez indiquer la superficie en acres des terrains agricoles que vous possédez ou louez, selon qu'ils sont défrichés ou boisés.
- e. Renseignements sur les biens et les terrains agricoles : Veuillez indiquer les numéros de comptes d'impôt foncier et d'inscription au SCIF de vos terrains agricoles.
- f. Revenu : S'il ne s'agit **pas** d'une **opération de démarrage**, veuillez indiquer les renseignements suivants pour l'année dernière :
 - le revenu brut total tiré de l'exploitation agricole avant les dépenses (frais généraux, impôt, etc); et
 - le pourcentage de votre revenu total tiré de l'exploitation agricole.

S'il **s'agit** d'une opération de **démarrage**, veuillez l'indiquer et joindre une copie de votre plan d'aménagement approuvé par le ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture.
- o. Animaux : Veuillez indiquer les espèces et le nombre d'animaux, ainsi que le nombre de femelles.
- p. Cultures : Veuillez indiquer les espèces de cultures et le nombre d'acres.
- q. Serres : Veuillez indiquer le nombre de serres réservées à la culture des légumes, des pousses ou des plants, des arbustes ou des arbres fruitiers; ainsi que la superficie totale en pieds carrés.
- r. Autre : Veuillez indiquer le genre d'exploitation commerciale (exemple : gibier), y compris le nombre d'animaux et le nombre d'acres.
- s. Ruches : Veuillez indiquer les espèces d'abeilles élevées et le nombre de ruches.

Section 3 - Sylviculteur - Remplissez cette section seulement si vous n'aviez pas de permis d'acheteur (ou de carte d'exonération du carburant avant le 1^{er} décembre 2007) pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement.

***** Remarque : Si votre demande concerne une période de plus de deux ans, il se peut qu'il y ait vérification des critères d'admissibilité pour les années précédentes. *****

Nota : Vous êtes un sylviculteur si vous :

- cultivez deux acres d'arbres de Noël, d'arbres paysagers, d'arbustes paysagers ou de plantes, ou 2 000 arbres de Noël, arbres paysagers, arbustes paysagers ou plantes;
- exploitez une serre et cultivez 2 000 pieds carrés d'arbres paysagers, d'arbustes paysagers, de fleurs ou de plantes à massif;
- fabriquez des produits de l'érable et disposez d'au moins 500 entailles;
- produisez au moins cinq acres de gazon au cours des deux années qui précèdent la date de la demande;
- possédez au moins 25 acres de terre boisée et, au cours des deux années précédentes, avez procédé à une coupe d'éclaircie ou à une plantation sur une superficie d'au moins cinq acres sur la terre boisée ou tiré au moins 50 cordes de produits du bois de la terre boisée.

Vous êtes un entrepreneur en travaux sylvicoles si vous avez :

- effectué des travaux de coupe d'éclaircie, de plantation et d'émondage sur une superficie d'au moins 50 acres de forêt pendant les deux années financières précédant la date de la demande et tiré un revenu annuel brut d'au moins 5 000 \$ au cours de l'une ou l'autre de ces deux années financières, en contrepartie de ces travaux, ou au moins 20 % de votre revenu annuel brut au cours de l'une ou l'autre de ces deux années financières, en contrepartie de ces travaux.

Si votre entreprise ne remplit pas les critères susmentionnés mais se spécialise toutefois dans un aspect de la sylviculture, veuillez vous reporter à la section 5 – Ouvrier forestier.

- a. Revenu brut annuel : Veuillez indiquer le revenu brut total que vous avez tiré de vos activités sylvicoles avant les dépenses (frais généraux, impôt, etc.) pour les deux dernières années.
- b. Pourcentage du revenu brut total annuel : Veuillez indiquer le pourcentage de votre revenu brut total annuel que vous avez tiré de vos activités sylvicoles pour les deux dernières années.
- c. Arbres cultivés : Si vous cultivez des arbres de Noël, des arbres, arbustes, fleurs ou plantes destinées à l'aménagement, veuillez indiquer le nombre d'acres et/ou d'arbres cultivés.
- d. Serres : Si vous avez une ou plusieurs serres, veuillez indiquer la superficie en pieds carrés occupée par les arbres, arbustes, fleurs ou plantes destinées à l'aménagement paysager.
- e. Entailles : Si vous exploitez une érablière, veuillez indiquer le nombre d'entailles.
- f. Gazon : Si vous produisez du gazon, veuillez indiquer le nombre d'acres qui ont été produits.
- g. Terrains boisés (avec plan d'aménagement) :
- Si vous possédez des terrains et si vous éclaircissez, plantez et récoltez des arbres en vertu d'un plan d'aménagement de terrains boisés, veuillez indiquer le nombre d'acres vous appartenant et annexer une photocopie du plan d'aménagement, ou des recommandations à cet effet, approuvé par le ministre des Ressources naturelle et Énergie, qui montrent que vous avez géré au moins 25 acres de terrains boisés;
 - Veuillez indiquer le nombre d'acres éclaircis ou plantés; et
 - Veuillez indiquer le nombre de cordes récoltées.
- h. Terrains boisés (sans plan d'aménagement) :
- Si vous possédez des terrains et si vous éclaircissez, plantez et récoltez des arbres sans plan d'aménagement de terrains boisés, veuillez indiquer le nombre d'acres vous appartenant, qui montre que vous avez géré au moins 25 acres de terrains boisés;
 - Veuillez indiquer le nombre d'acres éclaircis ou plantés; et
 - Veuillez indiquer le nombre de cordes récoltées.
- i. Éclaircissement, plantation ou aménagement : Si vous étiez un entrepreneur en travaux sylvicoles lié par contrat au cours des deux dernières années, veuillez indiquer le nombre d'acres qui ont été éclaircis, plantés ou émondés.

Section 4 – Ouvrier forestier - Remplissez cette section seulement si vous n'avez pas de permis d'acheteur pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement.

***** Remarque : Si votre demande concerne une période de plus de deux ans, il se peut qu'il y ait vérification des critères d'admissibilité pour les années précédentes. *****

Nota : Vous êtes un ouvrier forestier si vous :

- avez passé un contrat avec un sylviculteur dûment enregistré auprès du ministère des Finances;
- avez passé un contrat avec un producteur de bois dûment enregistré auprès du ministère des Finances;
- construisez et entretenez les chemins forestiers pour l'abattage d'arbres lors d'opérations de bûchonnage menées en milieu forestier.

- a. Revenu brut annuel : Veuillez indiquer le revenu brut total que vous avez tiré de vos activités d'ouvrier forestier avant les dépenses (frais généraux, impôt, etc.) pour les deux dernières années.
- b. Pourcentage du revenu brut annuel : Veuillez indiquer le pourcentage de votre revenu brut total annuel que vous avez tiré de vos activités d'ouvrier forestier pour les deux dernières années.
- c. Contrat avec un sylviculteur : Veuillez indiquer, en cochant cette case, si vous avez passé un contrat avec un sylviculteur enregistré pour voir à des aspects spécialisés de la sylviculture.
- d. Contrat avec un producteur de bois : Veuillez indiquer, en cochant cette case, si vous avez passé un contrat avec un producteur de bois enregistré pour voir à des aspects spécialisés de la récolte du bois comme la conduite d'une tronçonneuse ou d'une ébrancheuse.
- e. Construction ou entretien de chemins forestiers : Veuillez indiquer, en cochant cette case, si vous construisez ou entretenez des chemins forestiers pour l'abattage des arbres mené **en milieu forestier seulement**.
- f. Autres activités de l'ouvrier forestier : Veuillez utiliser cet espace pour fournir d'autres détails sur vos activités d'ouvrier forestier et énumérer toutes les machines utilisées dans ces activités.

Section 5 - Producteur de bois - Remplissez cette section seulement si vous n'aviez pas de permis d'acheteur (ou de carte d'exonération du carburant avant le 1^{er} décembre 2007) pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement.

***** Remarque : Si votre demande concerne une période de plus de deux ans, il se peut qu'il y ait vérification des critères d'admissibilité pour les années précédentes. *****

Nota : Vous êtes un producteur de bois si vous :

- exploitez une entreprise forestière commerciale qui s'occupe de l'abattage des arbres;
- exploitez une entreprise forestière commerciale qui s'occupe de transporter les billes de la souche au bâti de longerons, à la jetée ou au moyen de transport, et avez, au cours de l'une ou l'autre des deux années financières précédant la date de la demande, rempli l'un ou l'autre des critères suivants :
 - produire ou couper en moyenne au moins 300 cordes de bois, ou l'équivalent;
 - tirer de l'exploitation un revenu annuel brut d'au moins 5 000 \$.

Si votre entreprise ne remplit pas les critères susmentionnés mais se spécialise toutefois dans un aspect de la récolte du bois, veuillez vous reporter à la section 5 – Ouvrier forestier.

- a. Revenu brut annuel : Veuillez indiquer le revenu brut total que vous avez tiré de votre exploitation forestière avant les dépenses (frais généraux, impôt, etc.) pour les deux dernières années.
- b. Pourcentage du revenu brut annuel total : Veuillez indiquer le pourcentage de votre revenu brut total annuel que vous avez tiré de votre exploitation forestière pour les deux dernières années.
- c. Bois récolté : Veuillez indiquer le volume total de bois récolté au cours des deux dernières années à l'aide de l'une des unités de mesure précisées (nombre de cordes ou de mètres cubes ou de tonnes :
(1 corde = environ 2 mètres cubes)
(1 corde de feuillus = environ 2,1 tonnes métriques ou 1 corde de résineux = environ 1,9 tonne métrique).
- d. Bois transporté de la souche jusqu'au bâti de longerons : Veuillez indiquer le volume total de bois transporté de la souche jusqu'au bâti de longerons au cours des deux dernières années à l'aide de l'une des unités de mesure précisées (nombre de cordes, ou de mètres cubes ou de tonnes) :
(1 corde = environ 2 mètres cubes)
(1 corde de feuillus = environ 2,1 tonnes métriques ou 1 corde de résineux = environ 1,9 tonne métrique).
- e. Opération de démarrage : S'il s'agit de votre première année d'activité comme producteur de bois, veuillez indiquer qu'il s'agit d'une opération de démarrage. Veuillez indiquer également le montant investi dans l'équipement de coupe du bois et joindre une photocopie de vos factures d'achat démontrant un investissement d'au moins 10 000 \$.
- f. Numéro du SCIF ou numéro de compte d'impôt foncier : Veuillez indiquer les numéros de compte d'impôt foncier ou les numéros du SCIF pour chaque parcelle de terrain ou lot boisé vous appartenant ainsi que le nombre d'acres ou d'hectares.
- g. Autres activités d'exploitation forestière : Utilisez cet espace pour fournir d'autres détails se rapportant à vos activités d'exploitation forestière.

Section 6 - Fabricant - Remplissez cette section seulement si vous n'aviez pas de permis d'acheteur pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement.

- a. Description de l'entreprise de fabrication : Veuillez expliquer votre activité de fabrication et décrire vos installations de production. Vous devriez indiquer les étapes de votre processus de fabrication.
- b. Liste des produits fabriqués : Veuillez énumérer tous les produits fabriqués.

Section 7 - Exploitant de mines ou de carrières - Remplissez cette section seulement si vous n'aviez pas de permis d'acheteur pendant la période ou une partie de la période de votre demande de remboursement.

- a. Description des activités minières ou d'exploitation de carrières : Veuillez expliquer la catégorie d'activité minière ou d'exploitation de carrières à laquelle vous vous livrez et décrire les différentes étapes du processus.
- b. Liste des produits : Veuillez énumérer tous les produits provenant de vos activités minières ou de votre exploitation de carrières.

Partie II – Sommaire de la demande de remboursement

- n) Totaux de l'annexe 1(A) – Essence : À remplir SEULEMENT lorsque l'annexe 1(A) a été remplie.
Colonne C : Reportez le nombre total de litres d'essence donnant droit à un remboursement, inscrit à la Ligne (K) de l'annexe 1(A).
Colonne D : Reportez le montant total du remboursement demandé sur l'essence inscrit à la Ligne (N) de l'annexe 1(A).
- o) Totaux de l'annexe 1(B) – Carburant diesel : À remplir SEULEMENT lorsque l'annexe 1(B) a été remplie.
Colonne C : Reportez le nombre total de litres de carburant diesel donnant droit à un remboursement, inscrit à la Ligne (N) de l'annexe 1(B).
Colonne D : Reportez le montant total du remboursement demandé sur le carburant diesel inscrit à la Ligne (P) de l'annexe 1(B).
- p) Totaux de l'annexe 1(C) – Propane : À remplir SEULEMENT lorsque l'annexe 1(C) a été remplie.
Colonne C : Reportez le nombre total de litres de propane donnant droit à un remboursement, inscrit à la Ligne (N) de l'annexe 1(C).
Colonne D : Reportez le montant total du remboursement demandé sur le propane inscrit à la Ligne (P) de l'annexe 1(C).
- q) Montant total demandé : Additionnez toutes les entrées de la colonne D. Cela représente le montant total des demandes de remboursement pour toutes les catégories de carburant.

Partie III – Déclaration

- Déclaration du requérant : Désigne les conditions que chaque requérant accepte en signant la demande.
- Signature : Confirme que le requérant accepte les conditions imposées sous la Déclaration du requérant. (Nota : La demande doit porter une signature originale – Les photocopies ou les copies transmises par télécopieur de cette page ne seront pas acceptées.)
- Date/Téléphone : Veuillez inscrire la date sur votre demande et y inclure votre téléphone le jour.
- Avis importants : Pour avoir droit à un remboursement, la taxe du Nouveau-Brunswick sur l'essence et/ou les carburants doit avoir été payée à un grossiste d'essence et de carburant ou à un détaillant d'essence et de carburant détenant une licence valide du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Des photocopies facilement lisibles des reçus d'achat montrant que les taxes ont été payées doivent être incluses avec votre formulaire de demande de remboursement.
- Il faut présenter les demandes de remboursement dans les cinq années suivant la date à laquelle le trop-payé de la taxe a été fait.

Nota: À partir du 1er janvier 2013, il faut présenter les demandes de remboursement dans les trois années suivant la date à laquelle le trop-payé de la taxe a été effectué.

Si votre demande couvre différentes périodes visées pour lesquelles les taux de taxe sont différents (consultez la table ci-jointe des taux de taxe), vous devez remplir des annexes distinctes pour les différents taux de taxe.

Exemple :

Si vous présentez une demande de remboursement de taxe sur l'essence pour novembre et décembre 2002, vous serez tenus de remplir deux annexes distinctes comme suit :

- 1^{er} novembre au 10 décembre 2002 à un taux de 13 cents le litre;
- 11 décembre au 31 décembre 2002 à un taux de 14,5 cents le litre.

Carburants de remplacement : Carburants utilisés comme substitut, tels que biodiésel ou gaz naturel. Les carburants de remplacement utilisés au lieu de l'essence ou du diesel sont assujettis à la taxe selon le taux de taxe applicable à l'essence ou au diesel. Cependant, lorsqu'un carburant de remplacement est utilisé dans un secteur exempté comme substitut d'essence ou de diesel, la taxe sur l'essence ou le diesel payée peut donner lieu à un remboursement.

ANNEXE 1 (A) – ESSENCE

- A. Nom : Indiquez la raison sociale, la même que celle se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
- Numéro d'entreprise : Indiquez l'identificateur commun, le même que celui se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
- Période visée : Indiquez les dates de début et de fin de votre demande.
- B. Stock d'essence : Désigne la quantité totale d'essence disponible pour consommation durant la période visée d'une demande et peut comprendre l'essence contenue dans vos réservoirs de stockage en gros ou les livraisons directes des fournisseurs aux véhicules à moteur, à l'équipement et aux machines. Afin d'établir le montant de remboursement, les quantités totales d'essence disponibles pour consommation durant la période visée doivent être notées.
- Stock d'ouverture : Le stock d'ouverture est le nombre total de litres d'essence que vos réservoirs de stockage en gros contenaient au début de la période visée. Ce stock est équivalent au stock de clôture de la période visée précédente. (Si vous n'avez pas de réservoirs de stockage en gros, votre stock d'ouverture est zéro.)
- Achats : Ajoutez le nombre total de litres d'essence achetés durant la période visée. Ces achats comprennent les livraisons aux réservoirs de stockage en gros ainsi que les livraisons directes aux véhicules à moteur, à l'équipement et aux machines utilisés dans le cadre de vos activités commerciales.
- Stock de clôture : Le stock de clôture est le nombre total de litres d'essence que vos réservoirs de stockage en gros contenaient à la fin de la période visée. (Si vous n'avez pas de réservoirs de stockage en gros, votre stock de clôture est zéro.)
- Déboursements : $\text{Stock d'ouverture} + \text{Achats} - \text{Stock de clôture} = \text{Déboursements}$, qui est la quantité totale d'essence qui a été consommée durant la période visée. Des photocopies de vos relevés de déboursements doivent être incluses avec votre demande.
- C. Catégorie de remboursement : Veuillez cocher une seule case. Si vous menez plus d'une activité, veuillez remplir un formulaire de demande et des annexes 1(A) distinctes pour chaque type d'activité.
- D. Colonne D – Type : Énumérez les véhicules à moteur, l'équipement et les machines utilisés dans le cadre de votre activité commerciale.
- E. Colonne E – Modèle : Inscrivez le numéro de modèle correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement ou machine énuméré à la colonne D.
- F. Colonne F – Numéro de série : Inscrivez le numéro de série correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement ou machine énuméré à la colonne D.
- G. Colonne G – Numéro d'immatriculation : Inscrivez le numéro d'immatriculation ou le numéro de licence correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement ou machine énuméré à la colonne D.
- H. Colonne H – Utilisation : Sur des lignes séparées, donnez une brève explication des fonctions accomplies par les véhicules à moteur, l'équipement ou les machines énumérés à la colonne D.

- I. Colonne I – Utilisation exemptée (litres) : Inscrivez le nombre total de litres d'essence consommés pour chacune des activités définies dans la colonne H qui qualifie comme une activité exemptée.
- J. Colonne J – Utilisation imposable (litres) : Inscrivez le nombre total de litres d'essence consommés pour chacune des activités définies dans la colonne H qui **ne feront pas** partie de votre activité exemptée.
- K. Ligne K – Utilisation exemptée totale (litres) : Calculez le nombre total de litres inscrits dans la colonne I. Il s'agit du nombre total de litres d'essence consommés dans un secteur exempté. Reportez ce total dans la colonne C (Ligne m) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.
- L. Ligne L – Utilisation imposable totale (litres) : Calculez le nombre total de litres inscrits dans la colonne J. Il s'agit du nombre total de litres d'essence consommés dans un secteur imposable.
- M. Ligne M – Taux de taxe : Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe applicable à l'essence. Il importe de souligner qu'en raison des augmentations des taux de taxe, le taux de taxe peut varier selon la période visée. Si votre demande vise des périodes pour lesquelles les taux de taxe sont différents, vous devez remplir des annexes distinctes pour chaque période en fonction du taux de taxe applicable.
- N. Ligne N – Demande de remboursement : Multipliez le total de l'utilisation exemptée par le taux de taxe applicable à l'essence :
[Ligne (K) x Ligne (M) = Ligne (N)] Ce total représente le montant total de votre demande. Reportez ce total dans la colonne D (Ligne m) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.

ANNEXE 1 (B) – CARBURANT DIESEL

- A. Nom : Indiquez la raison sociale, la même que celle se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
- Numéro d'entreprise : Indiquez l'identificateur commun, le même que celui se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
- Période visée : Indiquez les dates de début et de fin de votre demande.
- B. Stock de carburant diesel : Désigne la quantité totale de carburant diesel imposable et de carburant diesel exempté disponible pour consommation durant la période visée d'une demande et peut comprendre le carburant diesel contenu dans vos réservoirs de stockage en gros ou les livraisons directes des fournisseurs aux véhicules à moteur, à l'équipement et aux machines. Afin d'établir le montant de remboursement, les quantités totales de carburant diesel disponibles pour consommation pendant la période visée (le carburant diesel imposable et le carburant diesel exempté) doivent être notées.
- Stock d'ouverture : Le stock d'ouverture est le nombre total de litres de carburant diesel imposable et de carburant diesel exempté (coloré) que vos réservoirs de stockage en gros contenaient au début de la période visée. Ce stock est équivalent au stock de clôture de la période visée précédente. (Si vous n'avez pas de réservoirs de stockage en gros, votre stock d'ouverture est zéro.)
- Achats : Ajoutez le nombre total de litres de carburant diesel imposable et de carburant diesel exempté (coloré) achetés durant la période visée. Ces achats comprennent les livraisons aux réservoirs de stockage en gros ainsi que les livraisons directes aux véhicules à moteur, à l'équipement et aux machines utilisés dans le cadre de vos opérations commerciales.
- Stock de clôture : Le stock de clôture est le nombre total de litres de carburant diesel imposable et de carburant diesel exempté que vos réservoirs de stockage en gros contenaient à la fin de la période visée. (Si vous n'avez pas de réservoirs de stockage en gros, votre stock de clôture est zéro.)
- Déboursements : Stock d'ouverture + Achats – Stock de clôture = Déboursements, qui est la quantité totale de carburant diesel qui a été consommée durant la période visée. Des photocopies de vos relevés de déboursements doivent être incluses avec votre demande.
- C. Catégorie de remboursement : Veuillez cocher une seule case. Si vous menez plus d'une activité, veuillez remplir un formulaire de demande et des annexes 1(B) distinctes pour chaque type d'activité.
- D. Colonne D – Type : Énumérez les véhicules à moteur, l'équipement et les machines utilisés dans le cadre de votre activité commerciale.
- E. Colonne E – Modèle : Inscrivez le numéro de modèle correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement ou machine énuméré à la colonne D.
- F. Colonne F – Numéro de série : Inscrivez le numéro de série correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement ou machine énuméré à la colonne D.
- G. Colonne G – Numéro d'immatriculation : Inscrivez le numéro d'immatriculation ou le numéro de licence correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement ou machine énuméré à la colonne D.
- H. Colonne H – Utilisation : Sur des lignes séparées, donnez une brève explication des fonctions accomplies par les véhicules à moteur, l'équipement ou les machines énumérés à la colonne D.
- I. Colonne I – Utilisation exemptée (litres) : Inscrivez le nombre total de litres de carburant diesel consommés pour chacune des activités définies dans la colonne H qui qualifie comme une activité exemptée.
- J. Colonne J – Utilisation imposable (litres) : Inscrivez le nombre total de litres de carburant diesel consommés pour chacune des activités définies dans la colonne H qui **ne feront pas** partie de votre activité exemptée.

- K. Ligne K – Utilisation exemptée totale (litres) : Calculez le nombre total de litres inscrits dans la colonne I. Il s'agit du nombre total de litres de carburant diesel consommés dans un secteur exempté.
- L. Ligne L – Utilisation imposable totale (litres) : Calculez le nombre total de litres inscrits dans la colonne J. Il s'agit du nombre total de litres de carburant diesel consommés dans un secteur imposable.
- M. Ligne M – Dépensements exempts applicables au carburant diesel : Indiquez le nombre total de litres de carburant diesel exempté (coloré) dispersé dans vos véhicules à moteur, votre équipement ou vos machines provenant de votre stock ou directement au point d'achat, tel qu'il a été calculé à la section B.
- N. Ligne N – Utilisation exemptée nette (litres) : Calculez les dépensesments exempts applicables au carburant diesel en soustrayant le montant de l'utilisation exemptée totale :
 [Ligne (K) – Ligne (M) = Ligne (N)] Si l'utilisation exemptée nette indique une valeur négative, vous n'avez pas droit à un remboursement. Si l'utilisation exemptée nette indique une valeur positive, vous avez alors droit à un remboursement. Reportez ce total dans la colonne C (Ligne n) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.

ANNEXE 1 (B) – CARBURANT DIESEL

- O. Ligne O – Taux de taxe : Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe applicable au carburant diesel. Il importe de souligner qu'en raison des augmentations des taux de taxe, le taux de taxe peut varier selon la période visée. Si votre demande vise des périodes pour lesquelles les taux de taxe sont différents, vous devez remplir des annexes distinctes pour chaque période en fonction du taux de taxe applicable.
- P. Ligne P – Demande de remboursement : Multipliez le total de l'utilisation exemptée nette par le taux de taxe applicable au carburant diesel :
 [Ligne (N) x Ligne (O) = Ligne (P)] Ce total représente le montant total de votre demande. Reportez ce total dans la colonne D (Ligne n) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.

ANNEXE 1 (C) – PROPANE

- A. Nom : Indiquez la raison sociale, la même que celle se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
- Numéro d'entreprise : Indiquez l'identificateur commun, le même que celui se trouvant sur la première page de votre formulaire de demande de remboursement.
- Période visée : Indiquez les dates de début et de fin de votre demande.
- B. Stock de propane : Désigne la quantité totale de propane imposable et de propane exempté disponible pour consommation durant la période visée d'une demande et peut comprendre le propane contenu dans vos réservoirs de stockage en gros ou les livraisons directes des fournisseurs aux véhicules à moteur, à l'équipement et aux machines. Afin d'établir le montant de remboursement, les quantités totales de propane disponibles pour consommation pendant la période visée (le propane imposable et le propane exempté) doivent être notées.
- Stock d'ouverture : Le stock d'ouverture est le nombre total de litres de propane imposable et de propane exempté que vos réservoirs de stockage en gros contenaient au début de la période visée. Ce stock est équivalent au stock de clôture de la période visée précédente. (Si vous n'avez pas de réservoirs de stockage en gros, votre stock d'ouverture est zéro.)
- Achats : Ajoutez le nombre total de litres de propane imposable et de propane exempté achetés durant la période visée. Ces achats comprennent les livraisons aux réservoirs de stockage en gros ainsi que les livraisons directes aux véhicules à moteur, à l'équipement et aux machines utilisés dans le cadre de vos opérations commerciales.
- Stock de clôture : Le stock de clôture est le nombre total de litres de propane imposable et de propane exempté que vos réservoirs de stockage contenaient à la fin de la période visée. (Si vous n'avez pas de réservoirs de stockage en gros, votre stock de clôture est zéro.)
- Dépensements : Stock d'ouverture + Achats – Stock de clôture = Dépensements, qui est la quantité totale de propane qui a été consommée durant la période visée. Des photocopies de vos relevés de dépensesments doivent être incluses avec votre demande.
- C. Catégorie de remboursement : Veuillez cocher une seule case. Si vous menez plus d'une activité, veuillez remplir un formulaire de demande et des annexes 1(C) distinctes pour chaque type d'activité.
- D. Colonne D – Type : Énumérez les véhicules à moteur, l'équipement et les machines utilisés dans le cadre de votre activité commerciale.
- E. Colonne E – Modèle : Inscrivez le numéro de modèle correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement ou machine énuméré à la colonne D.
- F. Colonne F – Numéro de série : Inscrivez le numéro de série correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement ou machine énuméré à la colonne D.
- G. Colonne G – Numéro d'immatriculation : Inscrivez le numéro d'immatriculation ou le numéro de licence correspondant de chaque véhicule à moteur, équipement ou machine énuméré à la colonne D.
- H. Colonne H – Utilisation : Sur des lignes séparées, donnez une brève explication des fonctions accomplies par les véhicules à moteur, l'équipement ou les machines énumérés à la colonne D.

- I. Colonne I – Utilisation exemptée (litres) : Inscrivez le nombre total de litres de propane consommés pour chacune des activités définies dans la colonne H qui qualifie comme une activité exemptée.
- J. Colonne J – Utilisation imposable (litres) : Inscrivez le nombre total de litres de propane consommés pour chacune des activités définies dans la colonne H qui **ne feront pas** partie de votre activité exemptée.
- K. Ligne K – Utilisation exemptée totale (litres) : Calculez le nombre total de litres inscrits dans la colonne I. Il s'agit du nombre total de litres de propane consommés dans un secteur exempté.
- L. Ligne L – Utilisation imposable totale (litres) : Calculez le nombre total de litres inscrits dans la colonne J. Il s'agit du nombre total de litres de propane consommés dans un secteur imposable.
- M. Ligne M – Dépensements exemptés applicables au propane : Indiquez le nombre total de litres de propane exempté dispersé dans vos véhicules à moteur, votre équipement ou vos machines provenant de votre stock ou directement au point d'achat, tel qu'il a été calculé à la section B.

ANNEXE 1 (C) – PROPANE

- N. Ligne N – Utilisation exemptée nette (litres) : Calculez les dépensesments exemptés applicables au propane en soustrayant le montant de l'utilisation exemptée totale :
 [Ligne (K) – Ligne (M) = Ligne (N)] Si l'utilisation exemptée nette indique une valeur négative, vous n'avez pas droit à un remboursement. Si l'utilisation exemptée nette indique une valeur positive, vous avez alors droit à un remboursement. Reportez ce total dans la colonne C (Ligne o) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.
- O. Ligne O – Taux de taxe : Reportez-vous à la table ci-jointe des taux de taxe et insérez le taux de taxe applicable au propane. Il importe de souligner qu'en raison des augmentations des taux de taxe, le taux de taxe peut varier selon la période visée. Si votre demande vise des périodes pour lesquelles les taux de taxe sont différents, vous devez remplir des annexes distinctes pour chaque période en fonction des différents taux de taxe applicables.
- P. Ligne P – Demande de remboursement : Multipliez le total de l'utilisation exemptée nette par le taux de taxe applicable au propane :
 [Ligne (N) x Ligne (O) = Ligne (P)] Ce total représente le montant total de votre demande. Reportez ce total dans la colonne D (Ligne o) du Sommaire de la demande de remboursement, dans la partie II du formulaire de demande.